

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
7 décembre 2023
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 44^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 31 octobre 2023, à 15 heures

Présidence : M. Grünwald (Vice-Président) (Slovaquie)
puis : M. Marschik (Autriche)

Sommaire

Point 60 de l'ordre du jour : Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M. Marschik (Autriche), M. Grünwald (Slovaquie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 60 de l'ordre du jour : Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (A/78/12 (Part I), A/78/12 (Part II), A/78/12/Add.1, et A/78/183)

1. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), présentant son rapport (A/78/12), déclare qu'il s'associe aux appels du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, d'un accès humanitaire sans entrave, de la libération des otages et de la fin d'un cycle de violence meurtrière à Gaza. Il rend également hommage aux personnel humanitaire en poste sur le terrain pour l'Organisation des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de nombreuses organisations non gouvernementales et, en particulier, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui a récemment perdu 67 des membres de son personnel du fait des violences. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) n'a pas de mandat pour intervenir dans le Territoire palestinien occupé mais, en tant qu'organisation humanitaire, il déplore la perte de vies civiles israéliennes et palestiniennes, et l'extraordinaire souffrance humaine infligée à la population de Gaza – composée pour moitié d'enfants – par l'opération militaire israélienne. Les civils et les infrastructures civiles doivent être protégés conformément au droit international humanitaire et les civils doivent recevoir une aide humanitaire adéquate. Le conflit menace de déstabiliser d'autres pays, y compris au Moyen-Orient.

2. Bien que l'attention des médias soit principalement concentrée sur la situation en Israël et à Gaza, le HCR ne cesse de répondre à des crises multiples : les conflits, la violence et les persécutions continuent hélas de tuer, de mutiler et de déplacer des civils, souvent au plus grand mépris de l'humanité et des lois fondamentales de la guerre. En 2022, plus de 114 millions de personnes se trouvent ainsi expulsées de leurs logements, contre 110 millions auparavant ; près de 90 % d'entre elles vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Il n'est pas étonnant qu'avec 114 millions de personnes déplacées, le monde ne soit pas en mesure d'accomplir des progrès significatifs pour réaliser les objectifs de développement durable et faire en sorte de ne laisser personne de côté. À l'inverse, si des progrès concrets étaient accomplis en faveur de ces

objectifs, ils permettraient de réduire rapidement et considérablement le nombre de personnes déplacées.

3. Du fait du conflit qui a éclaté au Soudan en 2023, plus de 6 millions de personnes ont été déplacées, dont plus d'un million de réfugiés, beaucoup ayant fui vers les pays voisins déjà dangereusement fragilisés. Le Tchad, par exemple, est un pays sans littoral qui se trouve en première ligne de la crise climatique et dont la population de réfugiés a presque doublé pour atteindre 1 million en quelques mois à peine. L'orateur exhorte les chefs militaires impliqués dans le conflit soudanais à mettre un terme à la violence.

4. Dans bien des endroits, le nombre croissant de personnes déplacées de force est le symptôme d'un conflit qui s'aggrave ou qui n'est pas résolu. Dans l'est de la République démocratique du Congo, par exemple, la violence ne faiblit pas : près de 1,5 million de personnes y ont été déracinées pendant la seule année 2023. Les combats et les atteintes au droit international humanitaire sont généralisés dans plusieurs parties du Sahel central, où des populations sont forcées de quitter leurs foyers, y compris vers des États littoraux d'Afrique de l'Ouest. En septembre 2023, plus de 100 000 réfugiés ont traversé la frontière arménienne en quelques jours seulement. S'ajoutant au conflit, l'urgence climatique a contraint près de 900 000 personnes à quitter leurs logements en Somalie en 2023. La même année, 400 000 personnes ont été déplacées du fait des violences au Myanmar, où le nombre total de personnes déplacées a presque atteint 2 millions, en plus, naturellement, de celles qui se sont réfugiées à l'étranger, y compris 1 million de Rohingya au Bangladesh. Derrière chaque statistique se cache une histoire bouleversante.

5. Le HCR est chargé d'aider les États à protéger et à assister chacune des 114 millions de personnes déplacées, en travaillant aux côtés de partenaires des organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, et d'un nombre croissant d'organisations dirigées par des réfugiés. Le nombre de crises augmente ; les financements, eux, non. Nombreux sont ceux qui suggèrent de hiérarchiser les priorités, mais l'orateur les assure que la hiérarchisation et la rationalisation se font au quotidien, car les projets reçoivent rarement plus de 50 % de leurs budgets approuvés. De nouveaux systèmes, de nouveaux outils, de nouveaux processus ont été introduits ; les structures d'effectifs ont été ajustées entre le Siège, les bureaux régionaux et les opérations ; les postes ont été rationalisés pour privilégier l'efficacité ; et le HCR travaille en lien étroit avec d'autres agences pour rationaliser les dépenses lorsque c'est possible, par exemple grâce au service intégré et sans marque de gestion du parc de véhicules

qu'il copilote avec le Programme alimentaire mondial. En réalité, la situation financière du système humanitaire dans son ensemble est plus inquiétante encore que celle du seul HCR, car le système en question a atteint un point de rupture. Les opérations humanitaires sont cruellement sous-financées ; l'incapacité des États à prévenir les conflits et à y mettre fin a des effets catastrophiques sur l'action humanitaire. Avant la fin 2023, il manquait 600 millions de dollars au budget du HCR, mais les perspectives pour 2024 sont encore plus sombres.

6. Bien que les efforts déployés par le HCR auprès du secteur privé se soit soldés par l'apport de 1,2 milliard de dollars de recettes de la part de particuliers, d'entreprises et de fondations au cours de l'année passée, c'est insuffisant. L'orateur en appelle à tous, y compris les donateurs de la région du Golfe et ceux dont les contributions multilatérales ont reculé ou n'ont jamais été significatives, pour financer les agences humanitaires plutôt que leur couper les vivres à un moment aussi critique. Toutefois, dans le même temps, la coopération avec les partenaires de développement dans les situations de déplacements forcés s'est intensifiée. La Banque mondiale, par exemple, soutient de plus en plus les gouvernements d'accueil, leur permettant d'inclure les réfugiés dans les programmes nationaux jusqu'à ce qu'ils puissent retourner chez eux de leur plein gré, en toute sécurité et dans la dignité. Les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques montrent qu'en 2020-2021, plus de 11 milliards d'aide au développement octroyés par des banques bilatérales et multilatérales ont été consacrés à l'aide aux réfugiés, outre le financement des organismes des Nations Unies et d'autres dans le cadre d'appels humanitaires coordonnés. Les pays d'accueil doivent participer à ces programmes, car ils fournissent des compléments très attendus aux réponses purement humanitaires. L'orateur adresse ses remerciements aux pays qui jouent un rôle important dans les efforts de réinstallation, ainsi qu'à ceux qui travaillent à des solutions complémentaires comme les programmes de mobilité de la main-d'œuvre et les bourses, et il exhorte la communauté internationale à faire davantage en la matière.

7. Pour de nombreux pays, l'inclusion demeure une priorité fondamentale. De même, des progrès ont été accomplis en matière de réduction du nombre d'apatrides, comme au Kenya par exemple, où le Président Ruto a fait publier des documents octroyant la nationalité kényane à des membres de la communauté Pemba qui vivaient dans le pays depuis longtemps. Le Kenya a également lancé un plan sans précédent qui transformera les camps en établissements intégrés, et qui bénéficiera aux réfugiés comme à leurs

communautés d'accueil. L'orateur demande que ce plan essentiel fasse l'objet d'un soutien international résolu, y compris sous forme de soutien direct au Gouvernement kényan de la part d'acteurs bilatéraux et multilatéraux du développement.

8. De même, le travail mené dans les pays d'origine demeure une priorité. La stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans constitue une plateforme importante : près de 200 000 Afghans déplacés et environ 200 000 réfugiés sont retournés en Afghanistan au cours des 18 derniers mois, y compris dans les régions prioritaires de rapatriement et de réintégration. Tout en continuant de prôner l'abrogation de certains décrets, l'Organisation des Nations Unies accentue son aide aux Afghans dans le besoin, en particulier les femmes et les filles. Il faut espérer que les opérations humanitaires conduites en Afghanistan ainsi que dans les pays qui accueillent l'essentiel des réfugiés afghans, notamment la République islamique d'Iran et le Pakistan, bénéficieront de financements croissants et plus flexibles.

9. Pour résoudre la question des déplacements, il faut rebâtir la confiance mais aussi garantir un environnement sûr et mobiliser les ressources nécessaires. En République arabe syrienne, le Gouvernement a été exhorté à ne pas cesser de tenir compte des questions de protection et à soutenir chaque activité visant au relèvement rapide, en donnant à ceux qui choisissent le retour librement consenti les moyens de vivre dans la dignité.

10. Les travaux se poursuivent pour trouver des solutions au Myanmar, y compris en faveur des Rohingyas. Ailleurs, comme au Burundi, nombreux sont les réfugiés qui ne parviennent pas à en trouver en raison du manque de ressources : plus de 24 000 réfugiés burundais ont fait connaître leur souhait de retourner au Burundi mais le programme de rapatriement se heurte à un sous-financement de plus de 13 millions de dollars.

11. Les flux mixtes sont complexes mais il existe des solutions qui vont au-delà des simples slogans, lesquels font parfois mouche sur les médias sociaux mais n'ont souvent aucun effet dans la réalité. L'orateur prône une approche tenant compte de l'ensemble du parcours migratoire, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En tant que Haut-Commissaire, il continuera de remplir son mandat et de faire en sorte qu'il reste possible aux demandeurs d'asile de présenter leur demande sur le territoire où ils se trouvent, car c'est un élément central du droit international des réfugiés, en vertu du principe de non-refoulement tel qu'il est énoncé dans le droit international coutumier. Il est inacceptable

d'externaliser ou de sous-traiter les obligations relatives à l'asile.

12. Les tensions qui couvent depuis de nombreuses années se sont révélées au grand jour après la pandémie de COVID-19 et les guerres en Ukraine et à Gaza les ont encore exacerbées. Toutes les parties sont instamment invitées à mettre de côté leurs griefs douloureux et parfois justifiés pour s'atteler à protéger et à aider les 114 millions de personnes qui ont été forcées de fuir leur foyer dans le monde en leur proposant des solutions. Au prochain Sommet sur les réfugiés, la communauté internationale devra faire preuve d'unité et travailler de concert pour sauver les générations suivantes du fléau de la guerre.

13. **M. Poveda Brito** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, fait savoir que la distinction que le HCR fait entre réfugiés, migrants et demandeurs d'asile ne s'applique pas au Venezuela, où seule la catégorie des « Vénézuéliens déplacés à l'étranger » a cours.

14. La délégation vénézuélienne dénonce l'angle politique et sélectif sous lequel est traitée la situation dans son pays. L'orateur demande au Haut-Commissaire pourquoi il ne lui est pas appliqué les mêmes catégories qu'ailleurs, et ce qui caractérise des personnes déplacées dès lors que le droit international n'est pas appliqué. Il lui demande également de se pencher sur les incidences qu'ont les mesures coercitives unilatérales sur les réfugiés.

15. **M. Breen** (États-Unis d'Amérique) fait savoir que les États-Unis reconnaissent la nécessité d'accorder une protection aux réfugiés et de leur fournir des services essentiels. L'éducation des mineurs est fondamentale pour rompre le cycle de la pauvreté et des déplacements forcés, de même que les ressources éducatives donnent aux réfugiés les connaissances et les compétences nécessaires pour reconstruire leurs vies. C'est à ces fins que les États-Unis ont annoncé le lancement de leur initiative « Welcome Corps on Campus », qui permet aux étudiants réfugiés admissibles de poursuivre leurs études supérieures dans le pays en étant parrainés par des membres de leur nouvelle communauté universitaire. Les étudiants réfugiés qui participent à ce programme innovant relèveront du programme d'admission des réfugiés, qui leur ouvrira la voie au statut de résident permanent voire de citoyen des États-Unis. Le programme permet également aux collègues et universités du pays de jouer un rôle moteur dans la réinstallation des étudiants réfugiés en leur donnant les moyens de réussir dans la durée. L'orateur demande sur quels partenariats le HCR s'appuie pour faire en sorte

que les services éducatifs soient plus largement accessibles aux réfugiés.

16. **M. Hauri** (Suisse) déclare que le respect du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit des réfugiés constitue la pierre angulaire du mandat qu'a le HCR de protéger les personnes déplacées partout dans le monde. Tout en attendant que soient trouvées des solutions durables telles que le retour librement consenti et en toute sécurité des réfugiés dans leur pays d'origine, les États d'accueil doivent être aidés pour faciliter l'inclusion socioéconomique des réfugiés dans leurs systèmes nationaux. Il convient de diversifier les financements, les investissements et les aides en coopération avec le secteur privé afin d'inclure les contributions en nature, la formation professionnelle et l'emploi. Compte tenu des répercussions croissantes des changements climatiques, la communauté internationale doit investir dans les mesures d'atténuation, d'adaptation et de résilience. Le prochain Sommet Mondial sur les réfugiés, qui sera co-organisé par la Suisse, offrira une occasion sans équivalent de mobiliser les efforts pour fournir une réponse efficace et coordonnée. La délégation suisse demande ce qu'il est nécessaire de faire pour parvenir à une telle réponse, malgré la hausse du nombre de personnes déplacées et l'amoindrissement des moyens économiques.

17. **M. Faiq** (Afghanistan) explique que la situation des réfugiés et migrants afghans dans les pays voisins – en particulier en République islamique d'Iran et au Pakistan – exige une attention urgente. Les réfugiés afghans ont subi quatre décennies de déplacements forcés à cause des conflits, de la violence et de catastrophes tout à la fois naturelles et humaines dans leur propre pays. Leur sort est aggravé par l'absence de statut juridique qui les prive des services essentiels et éducatifs (notamment les enfants) et d'un emploi légal pour les adultes. En outre, la situation vulnérable des réfugiés afghans les expose au risque d'arrestation, de détention et de persécution.

18. Il est très préoccupant que le Pakistan ait choisi d'expulser les réfugiés afghans non enregistrés à partir de novembre 2023. Le Pakistan est instamment prié de revoir cette mesure, compte tenu des persécutions et de l'insécurité qui persistent en Afghanistan. L'orateur demande si des mesures ont été prises concernant l'expulsion de 1,4 million de réfugiés afghans du Pakistan et si les informations selon lesquelles certains réfugiés afghans paient des frais d'enregistrement différents ou supérieurs pour travailler avec le HCR sont fondées, en rappelant que tous les réfugiés qui sont rapatriés doivent l'être conformément au principe

universellement reconnu de retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité.

19. **M. Pilipenko** (Biélorus) fait savoir qu'en 2022, les demandes de protection ont quintuplé dans son pays. Le Biélorus continuera de coopérer avec le bureau local du HCR à Minsk afin de créer les conditions nécessaires à l'accueil des demandeurs d'asile et espère que l'initiative conjointe visant à créer un nouveau centre d'accueil se concrétisera avec succès. Le HCR a aidé le Biélorus à adopter une législation nationale permettant d'accueillir les réfugiés ukrainiens au cours des dernières années.

20. L'orateur souhaite savoir quelles mesures seront prises pour éviter que le Forum mondial sur les réfugiés ne soit politisé et que ses grandes orientations ne soient pas supplantées par des intérêts étroits. Sa délégation fait observer que le rapport actuel n'aborde pas la question des mesures coercitives unilatérales et demande si celles-ci seront ajoutées à l'avenir à la liste des facteurs qui affectent les réfugiés.

21. **M. Rae** (Canada) est d'avis que la communauté internationale ne doit pas faire l'erreur de croire que le ton courtois du Haut-Commissaire dénote une absence de gravité : les effets conjugués des changements climatiques et de l'intensification des conflits ont pour conséquence une crise des réfugiés catastrophique, notamment pour les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables de la société. L'orateur se demande s'il ne serait pas nécessaire d'envisager de nouvelles méthodes pour lever des fonds auprès du public, des administrations, d'entités du système des Nations Unies et du secteur privé.

22. **M^{me} Asaju** (Nigéria) déclare que les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays figurent parmi les populations les plus vulnérables et que leur nombre augmente. La communauté internationale doit collectivement lutter contre les racines de la crise en s'appuyant sur un multilatéralisme efficace afin de garantir la sécurité et la dignité aux millions de personnes affectées par la guerre, les changements climatiques, les conflits, la pauvreté, les inégalités et les catastrophes naturelles.

23. Les conflits, la violence et les changements climatiques ont grossi les rangs des personnes déplacées en Afrique, dont le nombre dépasse désormais 40 millions. Outre la réponse aux besoins des réfugiés, des demandeurs d'asile, des apatrides et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, la communauté internationale doit également agir face aux effets néfastes de la pandémie de COVID-19, de l'inflation, des changements climatiques, de l'insécurité alimentaire et de la hausse des coûts de l'alimentation et

de l'énergie. Dans la mesure où plus de 80 % des réfugiés sont actuellement accueillis par des pays en développement et des pays moins avancés, il faut espérer que le Forum mondial sur les réfugiés permettra de renforcer l'engagement international en faveur du partage des responsabilités.

24. **M^{me} Almeida Marinho** (Portugal) dit qu'au cours de la dernière décennie, le nombre de personnes forcées de fuir leur foyer a plus que doublé dans le monde, passant de 51 millions en 2013 à quelque 108 millions en 2023. En outre, les mouvements de population sont devenus plus complexes car les personnes empruntent les mêmes itinéraires pour des motifs différents, qu'ils fuient un conflit, l'absence de perspectives économiques, l'insécurité alimentaire ou les changements climatiques. Les États Membres doivent encourager la ratification universelle de la Convention relative au statut des réfugiés (Convention de 1951) et de son Protocole de 1967, et mettre en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés. Il faut saisir l'occasion du prochain Forum mondial sur les réfugiés pour prendre des engagements ambitieux et décisifs à l'appui du mandat du HCR afin de soutenir non seulement les mesures immédiates mais aussi les services tels que l'éducation, la protection sociale et l'aide à la santé mentale. Les pays les moins avancés, qui représentent moins de 2 % du produit intérieur brut mondial, accueillent 20 % de tous les réfugiés. Il est donc indispensable d'investir dans des méthodes complémentaires pour que soient prises des mesures d'admission et de réinstallation afin que le fardeau soit partagé.

25. Notant que le rapport mentionne une nouvelle Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatridie, qui reposerait notamment sur la participation de personnes apatrides, l'oratrice demande au Haut-Commissaire de donner des précisions sur la dynamique de cette alliance dont le lancement est prévu en 2024.

26. **M^{me} Skoczek** (Pologne) explique qu'en tant que membre du conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), sa délégation salue les efforts conjoints entrepris avec l'UNICEF pour fournir une aide psychosociale aux enfants déplacés. De même, la délégation se félicite du rôle majeur que le HCR joue afin de fournir une aide complémentaire aux réfugiés d'Ukraine et des pays voisins ; la Pologne continue aussi de soutenir résolument les opérations du Haut-Commissariat en Afghanistan, au Pakistan et en Syrie.

27. En 2023, la Pologne a répondu aux demandes d'assistance du HCR au Soudan et en Arménie ; elle salue donc l'élaboration par le HCR du Plan régional

d'assistance aux réfugiés concernant la situation en Ukraine (janvier-décembre 2023). Toutefois, la délégation polonaise s'enquiert du mode de financement du plan régional d'assistance aux réfugiés en 2024. Il convient de privilégier les mesures de prévention et d'anticipation dans les efforts humanitaires ; de ce point de vue, l'oratrice demande que soient présentés des exemples de mise en œuvre réussie de la politique du HCR sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence.

28. **M^{me} Arab Bafrani** (République islamique d'Iran) estime qu'il est très préoccupant que les nouvelles vagues de déplacés et de réfugiés soient liées à la guerre, la situation du peuple palestinien étant profondément aggravée par les actes que commet le régime occupant.

29. Au niveau national, les autorités iraniennes se sont employées à fournir des services adéquats aux réfugiés afghans en dépit des contraintes économiques et financières, en ouvrant l'accès des politiques sanitaires et éducatives du pays à des millions de personnes. L'Iran a déjà traité la question de l'apatridie en réformant ses lois nationales, qui permettent aux enfants de pères non iraniens et de mères iraniennes d'obtenir la citoyenneté.

30. Dans certains cas, l'Iran a fait bien plus qu'il n'y était tenu pour accueillir et aider les réfugiés. Étant donné le sort que connaissent les réfugiés dans le monde entier, il faut partager le fardeau des responsabilités ; les infrastructures des communautés d'accueil sont lourdement surchargées. En outre, la situation est aggravée en Iran par l'insuffisance de l'aide internationale et l'application de mesures coercitives unilatérales. L'oratrice demande au Haut-Commissaire d'évaluer le montant de l'aide humanitaire accordée à l'Iran, un pays qui accueille des millions d'Afghans et qui a maintes fois fait la preuve de sa volonté d'aider malgré les obstacles que présentent les mesures coercitives unilatérales.

31. **M. Feruță** (Roumanie) estime que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés est un exemple rare de coordination au sein du système des Nations Unies. La Roumanie travaille en lien étroit avec le HCR pour apporter de l'aide à des millions de réfugiés ukrainiens. Les États Membres sont encouragés à octroyer davantage de financements prévisibles : le HCR dispose de moyens, d'outils et de professionnels qualifiés sur le terrain mais a besoin de financements.

32. **M^{me} Mudrenko** (Ukraine) constate que la hausse annuelle du nombre de personnes déplacées n'a jamais été aussi élevée qu'en 2022, principalement en raison de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Près de vingt mois après

l'invasion, 5 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et 6,2 millions se sont mises en sécurité à l'étranger. Près de 4,7 millions d'Ukrainiens sont rentrés chez eux, dont 20 % depuis l'étranger. Alors que la guerre continue, 70,6 millions de personnes (soit 40 % de la population) ont encore un besoin urgent d'aide humanitaire, tandis que la Fédération de Russie nourrit la crise humanitaire en ciblant régulièrement les populations civiles, les infrastructures critiques ainsi que les travailleurs et installations humanitaires. Pourtant, des millions d'Ukrainiens ont bénéficié de l'aide vitale et des services de protection du HCR.

33. La délégation ukrainienne demande au HCR de poursuivre son action humanitaire et de développement, de soutenir la stratégie et le plan d'action de l'Ukraine concernant les déplacés et de privilégier les programmes visant à soutenir la résilience, le relèvement et la réintégration. Elle est très inquiète pour les centaines de milliers d'Ukrainiens, y compris des enfants, qui ont été illégalement déportés dans les territoires de l'Ukraine occupés par la Russie.

34. **M. Mohamed** (Égypte) fait savoir que sa délégation s'associe à l'appel à un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza, ainsi qu'à un accès humanitaire sans entrave et immédiat dans la zone. Elle partage également les préoccupations de la communauté internationale concernant la hausse du nombre de personnes déplacées de force en raison d'un conflit armé, de catastrophes naturelles, du sous-développement, de la pauvreté et de l'absence de perspectives économiques. L'Égypte continue d'accueillir plus de 350 000 réfugiés, outre les plus de 9 millions de migrants et d'autres personnes qui vivent dans des conditions proches de celles des réfugiés, tout en assurant l'accès à tous les services de base tels que l'éducation et la santé, dans le cadre de son approche uniforme en faveur des réfugiés.

35. Comme l'indique le rapport, 76 % des réfugiés dans le monde sont accueillis dans des pays en développement, qui luttent contre un surendettement croissant. Il faut accorder un soutien international renforcé aux pays en développement afin d'accroître et de maintenir les capacités d'accueil pour partager équitablement le fardeau. La délégation égyptienne demande quelles méthodes peuvent être employées pour identifier des sources innovantes de financement en faveur des pays en développement, notamment dans la perspective du prochain Forum mondial sur les réfugiés. Aucune initiative adoptée ne doit cependant aggraver l'endettement des pays en développement ni restreindre davantage leur accès aux financements.

36. **M. Retalis** (Grèce) indique que le nombre de personnes ayant besoin d'une protection internationale a atteint un record ; sa délégation demande comment le Haut-Commissaire prévoit d'encourager les États Membres à faire davantage en faveur des personnes ayant besoin de protection.

37. La Grèce est en première ligne de la crise des réfugiés, car elle reçoit un grand nombre d'arrivées mixtes. Par rapport à la taille de sa population, elle accueille un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile. Avec l'appui de l'Union européenne et de défenseurs des droits humains, elle a amélioré ses capacités d'accueil et son service national de l'asile. Toutefois, la délégation grecque déplore l'implication de réseaux criminels de passeurs qui exploitent la souffrance humaine sur les routes migratoires, ainsi que l'instrumentalisation haineuse des migrants, au mépris total du droit international.

38. **M. Hakobyan** (Arménie) fait valoir que derrière chacune des 114 millions de personnes déplacées dans le monde se cache un parcours unique. Sur le plan local, 100 000 personnes ont été déplacées du Haut-Karabakh et ont trouvé refuge en Arménie. L'Arménie se tient prête à aider au retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés arméniens, et demande quels mécanismes peuvent être déployés pour faciliter leur retour car, compte tenu des circonstances, aucun d'entre eux ne peut retourner chez soi sans de solides garanties internationales.

39. **M^{me} Monica** (Bangladesh) fait savoir que sa délégation est très inquiète de la hausse mondiale du nombre de personnes déplacées en raison des conflits, de la violence, des crises humanitaires, des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des violations des droits humains, ainsi que de la hausse de l'apatridie et du rétrécissement de l'espace disponible pour les demandeurs d'asile. Elle félicite le HCR qui a pris la tête des opérations humanitaires dans le monde entier, y compris dans les camps Rohingya au Bangladesh. Elle prie instamment le Haut-Commissariat d'intensifier ses efforts pour dialoguer avec le Myanmar et étendre ses activités dans l'État rakhine afin d'y créer les conditions propices au rapatriement librement consenti des minorités Rohingya.

40. La délégation du Bangladesh prend note du risque élevé qui pèse sur la sécurité des travailleurs humanitaires, en particulier dans les situations de conflit actif, et des attaques effroyables et indiscriminées perpétrées contre les acteurs humanitaires à Gaza. Compte tenu de la politisation croissante de l'accès humanitaire dans les zones de conflit, elle s'interroge

sur l'avenir des opérations humanitaires dans un contexte de plus en plus conflictuel.

41. Bien que le Bangladesh salue le soutien généreux des donateurs, qui apparaît dans le budget programme du HCR, il déplore le fait que la contribution non quantifiable des pays d'accueil n'est toujours pas reconnue. Ceux-ci assument des charges immenses sur le plan économique, environnemental, social, politique, diplomatique et en termes de sécurité. Ces coûts d'opportunité doivent être dûment pris en considération dans un esprit de partage des responsabilités. La délégation du Bangladesh est d'avis que le HCR pourrait aider à mettre en valeur les contributions des pays d'accueil en établissant un modèle global qui englobe les coûts non quantifiables qu'assument les pays d'accueil ainsi que, dans certains cas, les pays donateurs.

42. **M. Hachem** (Liban) fait valoir que le HCR, bien qu'il ne promeuve et ne favorise pas le retour des réfugiés en République arabe syrienne, aide les populations locales qui accueillent des réfugiés ; sa délégation encourage cette approche et demande davantage d'informations sur l'aide que le HCR apporte aux communautés locales.

43. **M^{me} Samai** (Algérie) fait savoir que sa délégation est gravement préoccupée par le nombre croissant des réfugiés africains, notamment en raison de conflits. Il est essentiel de lutter contre les causes profondes des conflits pour garantir le retour librement consenti et en toute sécurité des réfugiés dans leur pays d'origine. Cela étant, la communauté internationale rencontre de grandes difficultés pour mobiliser les ressources nécessaires, notamment du fait du caractère changeant des priorités de certains donateurs. Une approche innovante de la mobilisation des ressources qui implique le secteur privé est nécessaire pour atténuer la détérioration de la situation des réfugiés en Afrique – situation qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour la stabilité et la sécurité du continent.

44. Le Forum mondial sur les réfugiés offrira l'occasion à la communauté internationale de renouveler son engagement collectif en faveur des réfugiés et d'élaborer des politiques visant à remédier au phénomène de déplacement sous tous ses aspects en s'appuyant sur une approche axée sur le développement. La délégation algérienne s'enquiert de la méthode que le HCR emploiera pour mesurer l'impact que représente l'accueil des réfugiés. Elle demande également quelles incidences un modèle de financement fondé sur des contributions non préaffectées peut avoir sur le travail du HCR sur le terrain.

45. **M^{me} Zhang** Sisi (Chine) estime que la situation mondiale des réfugiés demeure catastrophique et que l'aide humanitaire internationale fait face à des contraintes considérables. C'est pourquoi la communauté internationale doit agir de toute urgence et de manière responsable pour défendre le multilatéralisme, adhérer au principe de partage des responsabilités et aider le HCR à coordonner ses efforts visant à alléger la pression qui pèse sur les pays d'accueil, à aider les pays d'origine à restaurer la paix et à développer leur économie, et à renforcer l'autonomie des réfugiés.

46. La communauté internationale, et en particulier les pays développés, doivent honorer leurs engagements en fournissant une aide financière et technique aux pays d'accueil. Le HCR doit continuer d'intensifier son soutien pour alléger les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées dans les zones telles que la Palestine, la Syrie, l'Afghanistan et de vastes régions d'Afrique. Le gouvernement chinois a toujours attaché de l'importance à la question des réfugiés en aidant le HCR à jouer un rôle de coordination afin de protéger les réfugiés et de renforcer l'aide humanitaire.

47. **M^{me} Ahangari** (Azerbaïdjan) explique que les réfugiés et les déplacés figurent parmi les personnes les plus vulnérables, et que la communauté internationale partage la responsabilité commune de veiller à la sécurité et à la dignité de ceux qui sont touchés par des catastrophes naturelles, des conflits violents et l'absence de développement, mais aussi de trouver une solution durable qui comprend le droit au retour.

48. La délégation azerbaïdjanaise regrette que le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ait omis de mentionner les droits des 200 000 réfugiés arméniens qui sont empêchés de retourner chez eux, ainsi que des droits des 700 000 Azerbaïdjanais déplacés, dont la plupart ne peuvent pas non plus retourner chez eux car leurs logements ont été rasés pendant l'occupation et jonchés de mines. L'exercice du droit des Azerbaïdjanais de souche à retourner chez eux devrait être au cœur des efforts internationaux visant à restaurer la justice et la paix et à garantir la réconciliation.

49. **M. Elhamriti** (Maroc) déclare que l'Afrique n'est pas responsable du nombre croissant de réfugiés et de déplacés mais qu'elle en subit des répercussions disproportionnées, le continent accueillant un tiers de la population mondiale des personnes déplacées de force. La délégation marocaine s'inquiète vivement que le HCR enregistre un sous-financement de 42 % de son budget.

50. Il faut disposer de données précises concernant l'enregistrement des réfugiés et des déplacés pour se doter des politiques appropriées ; pour ce faire, la délégation marocaine prie instamment le HCR et le Bureau des statistiques de coopérer afin d'aller au-delà des seules données fournies volontairement par les États Membres. L'orateur demande au Haut-Commissaire d'expliquer comment il serait possible de conduire un recensement des réfugiés vivant dans les camps contrôlés par des acteurs armés non étatiques, en particulier dans les zones de conflit. Sa délégation note également avec inquiétude que dans certaines situations, les fonds publics sont détournés.

51. **M^{me} Idres** (Soudan) fait savoir que sa délégation s'interroge sur la manière la plus efficace de répondre aux besoins humanitaires dans le contexte des déplacements à large échelle qui ont lieu au Soudan. S'agissant de la protection des enfants et de leur accès à l'éducation, le Soudan a élargi les possibilités d'apprentissage et intensifié l'assistance technique pour renforcer la résilience des enfants et leurs compétences de la vie courante. Des mesures ont également été prises pour améliorer les services de santé fournis aux femmes et aux enfants en s'appuyant sur des solutions durables et locales. La délégation soudanaise s'enquiert des principaux obstacles qui entravent l'exécution des engagements pris en 2023 à la Conférence d'annonce de contributions au HCR, et des étapes qui doivent suivre.

52. **M^{me} Qureshi** (Pakistan) estime que la protection et l'aide accordées aux réfugiés relèvent de la responsabilité collective de la communauté internationale et qu'elles ne doivent pas être commodément renvoyées aux seuls pays voisins. Bien qu'il ne soit pas signataire de la Convention de 1951, le Pakistan a pris plus que sa part en accueillant 4 millions de réfugiés au cours des quatre dernières décennies. Il continuera également de faciliter le rapatriement des citoyens afghans vers des pays tiers.

53. Néanmoins, la régulation des flux entrants et sortants relève du droit souverain de chaque État. Le plan national approuvé pour rapatrier tous les étrangers en situation irrégulière constitue un outil à ces fins, et repose sur une approche globale et réaliste prévoyant le rapatriement par étapes assorties de délais de tous les étrangers résidant illégalement au Pakistan, sans aucune discrimination à l'encontre de quelque nationalité que ce soit. Le plan ne s'applique pas aux personnes enregistrées au Pakistan, comme les réfugiés afghans pouvant produire une preuve d'enregistrement ou les titulaires d'une carte de citoyenneté. Le rapatriement des étrangers en situation irrégulière n'est qu'une question purement administrative de droit national et ne doit pas être interprété autrement.

54. **M. Khairunsyah** (Indonésie) rappelle que le nombre de personnes fuyant les persécutions augmente chaque année : sa délégation demande à tous les pays de se montrer à la hauteur des obligations qui leur incombent au titre de la Convention de 1951.

55. L'Indonésie continue d'apporter une aide humanitaire aux réfugiés qui passent à travers son territoire, les règles adoptées en 2016 encadrant les mesures concrètes qui servent à leur fournir une assistance. En dépit de l'énergie et des ressources consacrées à l'aide aux réfugiés, les conflits prolongés continuent d'accroître les déplacements forcés. En Palestine, des centaines de milliers de réfugiés ont été déplacés, dont la plupart sont des femmes et des enfants. La délégation indonésienne exhorte la communauté internationale à mettre fin au cycle de la violence.

56. **M. Altarsha** (République arabe syrienne) estime que la question des réfugiés syriens est douloureuse et complexe, et qu'elle affecte de nombreux pays. Initialement, c'est un ensemble de facteurs spécifiques qui a poussé les gens à fuir le pays, mais il est nécessaire de reconstruire l'environnement pour permettre leur retour dans la dignité. Aucune famille ne rentrera vers des maisons et des écoles détruites ou vers un paysage dépourvu du moindre service. Pour reconstruire, cependant, des efforts collectifs sont nécessaires : la République arabe syrienne coopère donc avec le HCR pour trouver des solutions.

57. **M^{me} Banakan Elel** (Cameroun) est d'avis que le renforcement de l'enseignement pourrait fournir des occasions utiles aux enfants réfugiés comme à ceux qui les accueillent ; sa délégation demande quelles stratégies le HCR a mises en œuvre pour garantir l'accès à l'éducation pour les enfants déplacés et réfugiés, y compris le recours aux technologies de l'information et des communications, et ce que le prochain Forum mondial sur les réfugiés pourrait proposer en la matière.

58. Il faut ouvrir d'autres pistes complémentaires pour trouver les moyens légaux permettant aux personnes qui ont besoin d'une protection internationale de se rendre dans un pays tiers ; l'oratrice demande comment le HCR pourra aider davantage les pays à lever les obstacles au regroupement familial. Elle souhaite également savoir comment renforcer les partenariats existants avec des agences de développement et des institutions financières internationales qui visent à faciliter la transition entre un programme d'action humanitaire et un programme axé sur le développement.

59. **M^{me} Lassen** (Danemark), s'exprimant également au nom des pays nordiques, fait valoir que l'insuffisance croissante du financement du Haut-Commissariat est très préoccupante. Le Danemark est fier d'accorder au

HCR un financement non préaffecté, flexible et pluriannuel qui lui permet de réagir rapidement et là où les besoins sont les plus urgents. Le Danemark a également eu le privilège de faciliter la rédaction de la résolution d'ensemble annuelle du HCR, qui aidera le Haut-Commissariat à accomplir son mandat humanitaire et non politique ; l'oratrice remercie tous les États Membres pour ce résultat consensuel et les encourage à faire preuve d'unité et de solidarité.

60. S'agissant du Forum mondial sur les réfugiés, sa délégation demande quels pourraient être les résultats escomptés et comment prolonger l'élan qu'il suscitera.

61. **M^{me} Blackett** (Observatrice pour l'Ordre souverain de Malte) déclare que l'Ordre souverain de Malte est déterminé à atténuer les souffrances des réfugiés en fournissant des ressources et une assistance au Bangladesh, au Myanmar, au Nigéria, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, en Türkiye et en Ukraine. Son agence d'aide humanitaire, Malteser International, qui travaille en collaboration avec des partenaires locaux, fournit de l'aide psychologique et des soins médicaux et dispense des formations professionnelles. Son approche globale contribue à autonomiser les femmes réfugiées et repose avant tout sur l'implication des entités locales pour atténuer les difficultés du quotidien. Dans la mesure où les pays à revenu faible ou intermédiaire accueillent 83 % de la population mondiale des réfugiés, l'oratrice demande comment le HCR peut encourager le renforcement des capacités et le partage des responsabilités sans alourdir la pression financière qui pèse sur les pays d'accueil.

62. *M. Marschik (Autriche) prend la présidence.*

63. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies aux réfugiés), répondant à la représentante du Bangladesh, dit que la situation à Gaza a une nouvelle fois mis en lumière le risque auquel les travailleurs humanitaires sont exposés, qui a entraîné la mort de 67 membres du personnel de l'UNRWA. Il est important de réaffirmer que le droit international humanitaire interdit de cibler les civils et les travailleurs humanitaire. Les donateurs doivent quant à eux augmenter leur investissement dans la sécurité du personnel.

64. Le Haut-Commissaire convient avec le représentant du Canada que le modèle existant se heurte à des défis colossaux et que de nouveaux modèles sont nécessaires, la récente coopération du HCR avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales pouvant servir d'exemple. Lorsque les pays d'accueil sont coopératifs et ont accès aux financements en faveur du développement, il est

possible d'accomplir des progrès extraordinaires et, ainsi, de répartir les bienfaits entre réfugiés et pays d'accueil. Comme le représentant de l'Égypte, cependant, le Haut-Commissaire est d'avis que le financement du développement par des prêts a un coût ; la Banque mondiale cherche à trouver un juste équilibre entre les prêts concessionnels et les dons. Le recours plus systématique aux financements islamiques constitue selon lui une autre piste envisageable.

65. En réponse à la représentante de l'Algérie, le Haut-Commissaire convient que les financements non préaffectés sont indispensables et gravement insuffisants ; en 2022, ils n'ont représenté que 12 % du total des fonds octroyés au HCR, qui enregistre un sous-financement catastrophique de 600 millions de dollars avant la fin de l'année. L'orateur prie donc instamment les États Membres d'accorder des financements non préaffectés, y compris lors de la prochaine conférence d'annonce de contributions, afin que les activités du HCR ne soient pas soumises à des contraintes indues.

66. Au Forum mondial sur les réfugiés, les États Membres mais aussi des organisations internationales, des chercheurs, des représentants du secteur privé et des organisations pilotées par des réfugiés échangeront les enseignements qu'ils ont tirés de l'expérience ainsi que des idées et modèles novateurs. Pour préparer cette échéance, le Haut-Commissariat a publié le Rapport sur les indicateurs de 2023, qui contient des réponses à certaines des questions posées au sujet de l'impact des réfugiés sur les pays d'accueil, d'une meilleure quantification de leurs contributions et des progrès accomplis en matière de partage des responsabilités.

67. Pour ce qui est de la remarque du représentant du Bélarus qui souhaite éviter la politisation du Forum, l'orateur rappelle que les États Membres sont ceux qui doivent éviter de politiser la question des réfugiés : le HCR ne politise pas ses travaux.

68. L'orateur remercie les États-Unis d'Amérique pour leur contribution financière extraordinaire, qui reste de loin la première de toutes les contributions d'États Membres, même en dépit d'une légère réduction par rapport à 2022 du fait de difficultés de financement. Il salue également les améliorations que le pays a apportées à son programme de réinstallation, selon un modèle qui implique davantage les populations locales et qui a inspiré le Canada et d'autres pays.

69. L'éducation des réfugiés est l'une des priorités du HCR car le pourcentage de réfugiés scolarisés dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur reste nettement inférieur à celui des enfants non réfugiés. Des progrès ont certes été réalisés en la matière mais la pandémie de COVID-19 a causé des revers et les

organisations de développement doivent investir. Le HCR mène une campagne spéciale, la feuille de route « 15 by 30 », afin de scolariser 15 % des réfugiés dans l'enseignement supérieur, contre 2 % seulement il y a quelques années à peine.

70. En réponse à la question de la représentante du Portugal sur l'apatridie, l'orateur indique que le HCR achèvera bientôt la campagne #IBelong visant à mettre fin à l'apatridie, lancée en 2014. Le chemin vers l'élimination de l'apatridie est long est ardu mais il faut tirer parti des gains obtenus grâce à la campagne pour lancer une alliance volontaire et poursuivre les progrès.

71. En remerciant le représentant de la Suisse d'avoir évoqué l'impact considérable des changements climatiques sur l'évolution des déplacements dans le monde, l'orateur dit espérer que le lien qui existe entre conflit et climat sera au cœur de l'ordre du jour de la vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et que cela se traduira par des stratégies concrètes d'atténuation.

72. Il réitère la proposition de créer un groupe de travail associant le HCR, l'OIM et la République bolivarienne du Venezuela afin de débattre des différences de points de vue concernant les définitions et les statistiques.

73. Approuvant le propos de la représentante de la République islamique d'Iran, il note que la communauté internationale doit continuer d'aider le pays à accueillir des millions de réfugiés afghans, dont le nombre n'a fait qu'augmenter après la prise de Kaboul par les Taliban.

74. Prenant note des préoccupations exprimées par la représentante du Pakistan en matière de sécurité, il demande cependant que la question des Afghans non enregistrés soit abordée avec humanité, en tenant compte du fait que la plupart des réfugiés non enregistrés resteront exposés à des conditions dangereuses une fois rapatriés. Le HCR maintiendra avec le Pakistan un dialogue constructif sur ce point.

75. Le retour des réfugiés du Haut-Karabakh ne pourra avoir lieu que dans des conditions de sécurité et s'il est librement consenti, dans le cadre d'un accord politique plus global qui ne relève pas du mandat du HCR ; cependant, le Haut-Commissariat reste disponible pour aider à faire exercer le droit au retour comme il le fait depuis le début du conflit, trente ans auparavant. Bien que l'accord de cessez-le-feu au Haut-Karabakh de 2020 ait confié au HCR la mission d'aider les rapatriés, le Haut-Commissariat n'a jamais pu exercer son mandat du fait de la poursuite des hostilités.

76. En ce qui concerne la situation au Soudan, la question primordiale consiste à accéder aux populations qui sont dans le besoin. Le Gouvernement soudanais doit aider davantage le HCR à surmonter les obstacles bureaucratiques et à assurer la sécurité dans les zones de conflit. Ce sont les enfants qui souffrent le plus des combats : bien que la communauté internationale semble avoir avancé, les violences perpétrées à l'égard des femmes et des enfants au Darfour ne sont pas moins terribles que vingt ans auparavant.

77. L'orateur estime, comme le représentant du Maroc, qu'il est important de disposer de données statistiques exactes et précises concernant les personnes aidées et répète que le HCR est disposé à apporter son appui en la matière.

78. Deux conditions sont nécessaires au retour des populations de réfugiés : leur pays d'origine doit reconquérir la confiance de la population, y compris en assurant la sécurité, en remédiant aux problèmes de propriété et en mobilisant les ressources suffisantes ; parallèlement, la communauté internationale doit participer au relèvement rapide. Le HCR continuera de travailler avec la République arabe syrienne pour garantir ces deux conditions. S'agissant des réfugiés ukrainiens, la stratégie du Haut-Commissariat consiste à privilégier le problème grave des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Il poursuivra cependant ses opérations dans les pays d'accueil tels que la Moldova et réorientera son action là où les besoins sont les plus urgents.

79. L'orateur adresse des remerciements particuliers aux pays nordiques, en particulier au Danemark, pour leur soutien constant et résolu, y compris financier, et pour leur action en tant que facilitateurs ayant piloté la résolution d'ensemble. Il espère que le projet de résolution sera de nouveau adopté par consensus, comme il l'a déjà été en 2021.

80. **M. Skoog** (Observateur pour l'Union européenne) fait savoir que l'Union européenne et ses États membres partagent les inquiétudes liées aux difficultés croissantes que connaissent les réfugiés, les déplacés et les apatrides, les demandeurs d'asile ainsi que les communautés d'accueil, et condamnent le nombre croissant d'atteintes au droit international humanitaire. Des efforts collectifs sont nécessaires pour aider les personnes déplacées de force et pour assurer leur dignité. Il faut sauvegarder les accès et les espaces humanitaires, et les parties au conflit doivent garantir la sécurité du personnel humanitaire et médical, qu'ils soient des acteurs étatiques ou non étatiques.

81. En 2022, le total des contributions à l'aide humanitaire de l'Union européenne et de ses États

membres a atteint 12,2 milliards d'euros, soit 30 % du financement humanitaire mondial. L'essentiel de ces fonds est alloué à des projets visant à répondre aux besoins des personnes déplacées et des communautés d'accueil. Plus tôt en 2023, l'Union européenne et ses États membres avaient déjà pris des engagements pour mobiliser davantage de ressources, améliorer les résultats, réduire les besoins et sensibiliser de nouveaux et potentiels donateurs humanitaires, et ils avaient réaffirmé leur engagement à octroyer 0,7 % du revenu national brut collectif à l'aide publique au développement d'ici à 2030.

82. Le droit de demander et de bénéficier de l'asile et du principe de non-refoulement reste au cœur du droit, des politiques et de l'action de l'Union européenne. L'Union et ses États membres ont fourni une part importante des efforts de réinstallation, et ils sont reconnaissants aux gouvernements et communautés d'accueil qui ont généreusement accueilli des personnes déplacées partout dans le monde. Le deuxième Forum mondial sur les réfugiés qui s'annonce constituera un jalon important pour que tous les acteurs renouvellent et renforcent leur engagement et leur coopération afin de mettre fin ensemble à la détresse des réfugiés. Le Forum devrait être l'occasion de prendre des engagements décisifs et d'annoncer de nouvelles mesures qui se traduiront par un changement durable et positif. Les progrès doivent être tangibles et suivis, et les engagements, en particulier les engagements multilatéraux, sont essentiels. Il faut donner suffisamment d'espace aux échanges d'idées, d'enseignements et d'expériences, y compris de la part des réfugiés eux-mêmes.

83. L'Union européenne et ses États membres remercient le HCR d'avoir poursuivi son programme de transformation institutionnelle, d'avoir amélioré son système de contrôle et d'avoir fourni des données sur les incidences de son sous-financement à l'échelle mondiale. Ils invitent le HCR à élargir sa base de donateurs et à renforcer les synergies, notamment par des approches conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies.

84. **M. Poveda Brito** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, dit que ce dernier attache une importance particulière au mandat du HCR, étant donné que les dynamiques politiques, économiques, sociales et environnementales mondiales des dernières décennies ont déclenché de graves situations d'urgence nécessitant la protection internationale de milliers de personnes contraintes de fuir leur lieu d'origine pour des raisons indépendantes de leur volonté. Dans ce contexte, et compte tenu de la

gravité de la situation sur le terrain, le Groupe demande que des mesures soient adoptées d'urgence pour assurer la protection internationale de l'héroïque peuple palestinien, qui a enduré des années d'agression brutale, à tout le moins jusqu'à la rupture du cycle d'impunité qui régnait et à la traduction devant la justice internationale des responsables de crimes odieux.

85. La meilleure façon de garantir une progression durable vers un monde plus pacifique et plus sûr dans lequel le développement et les droits humains sont une réalité est d'adhérer pleinement à l'esprit dans lequel l'Organisation des Nations Unies a été créée, tel qu'il est clairement ancré dans les buts et principes de leur charte fondatrice, notamment en promouvant des relations amicales entre les nations basées sur la coopération et fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et du règlement des différends par le dialogue. Ce socle politique est cependant de plus en plus menacé par l'avènement de tendances unilatérales visant progressivement à compromettre l'efficacité du multilatéralisme comme meilleur moyen de faire face aux menaces et aux défis mondiaux de grande envergure qui, bien souvent, concernent tous les pays. Pour s'acquitter avec succès de son mandat, le HCR doit adhérer pleinement aux principes directeurs d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance opérationnelle tels que définis dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Seules la coordination totale et l'appropriation des programmes par les pays, dans un contexte de transparence maximale, donneront aux activités du HCR la légitimité nécessaire pour éviter tout risque d'exploitation politique par des acteurs extérieurs, laquelle ne ferait en définitive que saper la confiance dans les institutions spécialisées, les programmes et les fonds des Nations Unies et remettrait en cause leur crédibilité.

86. Le Groupe considère que l'unilatéralisme, l'extrémisme, l'exceptionnalisme et l'interventionnisme étranger constituent l'une des principales causes des crises mondiales qui entraînent des déplacements massifs de population dans le monde entier, l'instabilité politique dans certaines régions du monde en étant la cause première. De plus, dans de nombreux cas, ces déplacements sont motivés par des intérêts économiques. Il n'a jamais été tenu compte, à aucun moment, des conséquences néfastes de telles approches sur les droits humains de la population dont les droits sont ainsi violés, notamment les personnes les plus vulnérables. Les effets politiques, économiques et sociaux de la campagne systématique d'adoption de mesures coercitives unilatérales contre des peuples entiers, en violation de toutes les normes du droit

international, sont la cause la plus sophistiquée des situations d'urgence liées au déplacement humain à l'échelle mondiale, privant plus d'un tiers de l'humanité de la pleine jouissance et de la réalisation de ses droits humains, pesant sur les économies des pays visés par ces mesures criminelles et entravant même les efforts nationaux qui sont déployés pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable. Les motivations sur lesquelles reposent ces mesures coercitives unilatérales sont purement politiques et entraînent des conséquences qui, autrement, seraient évitables. Le Haut-Commissaire aux réfugiés doit s'élever sans ambiguïté contre ces politiques et ces pratiques menées au mépris flagrant de l'esprit de la Charte.

87. L'action humaine fondée sur un modèle d'accumulation économique inégale et sur l'exploitation des ressources a exacerbé la catastrophe climatique actuelle et déclenché des phénomènes naturels aux proportions anormales, y compris des inondations, des vagues de chaleur et de froid, des ouragans et d'autres catastrophes sans précédent. Malheureusement, ces circonstances ont également donné lieu à des crises de mobilité qu'il faut gérer en faisant appel à la solidarité et à la coopération pour tenter d'y apporter une solution cohérente, concertée et mondiale qui s'inscrive dans le cadre d'un multilatéralisme efficace et inclusif, en faveur duquel le Groupe réaffirme son plein soutien et dans lequel l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle central.

88. Le Groupe souligne que la fourniture d'une assistance dans le cadre des urgences humanitaires est l'une des tâches les plus critiques de l'Organisation des Nations Unies, en raison tant de l'importante demande de ressources financières que de l'expertise technique et de la capacité opérationnelle à haut risque requises sur le terrain, ce qui en fait également une question particulièrement délicate sur les plans politique et social. Le Groupe exhorte donc toutes les parties concernées à remplir leurs fonctions et à agir dans le strict respect de la législation nationale et internationale applicable, et à empêcher que leur travail soit détourné à des fins économiques ou commerciales par certains secteurs qui souhaitent non seulement tirer profit de tragédies humaines, mais aussi les prolonger indéfiniment, pratique immorale que le Groupe condamne fermement.

89. Enfin, l'orateur réaffirme la volonté du Groupe de collaborer aux niveaux régional, national et international. Il est important de se saisir des questions inhérentes au mandat du HCR du point de vue des droits

humains, en évitant à tout moment la politisation de la notion sacrée de refuge.

90. **M^{me} Rasmussen** (Danemark), s'exprimant au nom des pays nordiques, est d'avis que 2023 est un triste jalon : conflits persistants, instabilité, changements climatiques et dangers naturels provoquent le déplacement forcé d'un nombre record de personnes dans le monde entier. Les pays nordiques remercient les pays d'accueil de la générosité dont ils ont fait preuve et le Haut-Commissaire et le personnel du HCR de leur travail, accompli dans des circonstances difficiles.

91. Dans ce contexte, les délégations nordiques insistent sur le fait que le droit international humanitaire doit être respecté par toutes les parties au conflit et que l'accès humanitaire aux civils et leur protection doivent être garantis. Au cours de la décennie précédente, la communauté internationale a pris des mesures importantes en adoptant tout à la fois le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Pacte mondial sur les réfugiés, qui ont guidé ses travaux en faveur du développement durable et pour mettre fin au fardeau qui pèse sur les réfugiés.

92. Les pays nordiques demeurent pleinement attachés au principe de solidarité et de partage international des charges et des responsabilités. Ils saluent les efforts continus du HCR pour renforcer la protection des réfugiés et plaider en sa faveur, et la priorité qu'il continue d'accorder à la prévention, à l'atténuation et au traitement des violences sexuelles et sexistes. Ils souhaitent souligner l'importance de l'approche fondée sur l'âge, le genre et la diversité que le HCR adopte dans toutes ses opérations ; c'est essentiel pour faire en sorte que les mesures prises sont exemptes de toute discrimination et réellement inclusives pour toutes les personnes se trouvant dans des situations vulnérables.

93. Les causes de plus en plus complexes des déplacements et la persistance des crises rendent indispensables les approches fondées sur le lien entre paix et développement. Les délégations nordiques saluent et encouragent la priorité stratégique constante que le HCR accorde à l'extension des partenariats avec les acteurs du développement, y compris la Banque mondiale, la Société financière internationale et d'autres institutions financières internationales. Ils louent le fait que l'accent est de plus en plus mis sur l'action climatique, demandent au HCR d'intensifier ses efforts à cet égard et se réjouissent qu'il privilégie davantage l'action conduite face aux mouvements mixtes.

94. Plus de la moitié des personnes relevant du mandat du HCR sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Les pays nordiques saluent les travaux que le HCR accomplit pour protéger et aider ces personnes et se

réjouissent de son engagement à mettre en œuvre le programme d'action et des travaux du Conseiller spécial sur les solutions à apporter aux déplacements internes. Le deuxième Forum mondial sur les réfugiés en 2023 offre l'occasion d'intensifier les efforts collectifs au niveau stratégique et opérationnel afin de renforcer la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Les délégations nordiques sont déterminées à prendre toute leur part pour faire du Forum une réussite.

95. **M^{me} Al Jaradi** (Oman), s'exprimant au nom du Conseil de coopération du Golfe, fait savoir que les délégations de ses États membres restent déterminées à fournir de l'aide et des secours aux réfugiés, conformément aux principes établis dans la véritable foi islamique, dont les piliers fondamentaux sont notamment la fraternité, la charité et la tolérance. Ils sont préoccupés par le fait que le nombre de réfugiés relevant du mandat du HCR a augmenté de 35 % dans le monde entre 2021 et la fin 2022.

96. Le Conseil de coopération du Golfe condamne les activités menées dans le territoire de la Palestine, occupé illégalement par Israël, demande à la communauté internationale de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir la déportation de la population de Gaza et rejette catégoriquement tout plan et toute directive de la part d'Israël visant à déporter la population de la Palestine. Elle demande la protection complète des personnes déplacées à Gaza, qui subissent des bombardements indiscriminés, et souligne l'importance de parvenir à un cessez-le-feu immédiat.

97. La communauté internationale doit s'unir pour protéger et soutenir les réfugiés et les personnes déplacées de force partout dans le monde et pour alléger leurs souffrances. Le Conseil de coopération du Golfe loue tous les États Membres qui déploient des efforts pour aider et secourir les réfugiés, et il souligne l'importance de n'épargner aucun effort pour garantir une aide médicale et alimentaire aux réfugiés et aux déplacés grâce à une coopération constante avec le HCR.

98. S'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, **M^{me} Banaken Elel** (Cameroun) fait savoir que le Groupe est très préoccupé par le nombre croissant de réfugiés et de déplacés dans plusieurs régions du continent africain. Elle insiste sur la nécessité de faire face aux grands mouvements de population en adoptant une approche globale qui tienne compte des causes profondes de ces déplacements. Le continent africain abrite plus d'un tiers des personnes déplacées, dont plus de 6 millions de demandeurs d'asile et de réfugiés et près de 15 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Dans ce contexte, le Groupe salue

les travaux entrepris par le HCR et d'autres organismes en Afrique pour faire en sorte que les déplacés aient accès à la protection et à l'asile, pour leur apporter une aide vitale et pour réduire et prévenir l'apatridie.

99. En février 2023, l'Union africaine a adopté les statuts de l'Agence humanitaire africaine, ce qui facilitera, à terme, son déploiement opérationnel. En Afrique centrale, des efforts sont en cours pour finaliser un plan pluriannuel conjoint afin de mettre en œuvre le partenariat axé sur des solutions entre le HCR et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. Le Groupe craint que plusieurs programmes humanitaires nationaux ne demeurent fortement sous-financés. Il est indispensable de renforcer le mécanisme de partage mondial des charges et des responsabilités afin de financer des solutions durables qui tiennent compte des répercussions des crises alimentaire, énergétique, économique et financière mondiales en cours, ainsi que des effets adverses des changements climatiques. À cet égard, le Groupe demande le renforcement de la solidarité internationale et le renouvellement des engagements politiques afin de remédier aux difficultés de financement et de créer des conditions favorables au développement durable et à la croissance économique, en particulier dans les pays en développement, qui accueillent la majorité des réfugiés. Le nombre croissant des réfugiés et des déplacés sur le continent africain suscite des inquiétudes liées à la pression qui pèse sur les ressources des pays africains en matière de santé, d'éducation, d'infrastructures et de services sociaux.

100. Le Groupe réaffirme l'importance du Pacte Mondial sur les réfugiés et le caractère central, dans son application, des principes de solidarité nationale et de partage des charges et des responsabilités. Il attend avec intérêt la tenue du deuxième Forum mondial sur les réfugiés, qui permettra aux États participants de faire le point sur les promesses et les initiatives survenues depuis 2019 et qui sera l'occasion d'échanger sur les meilleures pratiques de partage des charges et des responsabilités afin de faciliter l'adoption de mesures globales.

101. **M. Mohamed** (Égypte) rappelle que les crises mondiales ont entraîné la hausse du nombre de réfugiés dans le monde. Ces réfugiés se heurtent à une kyrielle de difficultés pendant la durée de leur déplacement et leur quête de protection internationale au titre de la Convention 1951 relative au statut des réfugiés. Ils attendent qu'il soit mis fin à la crise du financement afin que le développement durable s'accélère dans leur pays d'origine et que s'installent des conditions permettant leur retour librement consenti dans leur propre pays ou

leur acceptation dans leur pays d'accueil, grâce à quoi ils pourront travailler, étudier ou retrouver leur famille.

102. L'Égypte continue d'accueillir plus de 350 000 réfugiés et 1 million de migrants. Dans le cadre de la politique nationale unifiée les concernant, les réfugiés et les demandeurs d'asile reçoivent une protection et bénéficient d'un accès aux services publics, notamment les services de santé et d'éducation, au même titre que les citoyens égyptiens. La liberté de mouvement leur est également garantie et ils ne sont pas confinés dans des camps de réfugiés. En coopération avec le Coordonnateur résident des Nations Unies en Égypte, les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement, le Gouvernement égyptien a lancé la Plateforme conjointe pour les migrants et les réfugiés en 2021 afin de mobiliser des ressources visant à renforcer l'inclusion sociale.

103. Des efforts de coordination internationale sont indispensables pour trouver des solutions durables et tenir compte de la dimension humanitaire de la crise des réfugiés. Le partage des charges et des responsabilités doit être plus équitable afin de répartir les ressources et de répondre aux besoins des réfugiés et des pays d'accueil. Il faut appliquer les principes du Pacte mondial sur les réfugiés pour garantir la réintégration des réfugiés et le règlement des problèmes dans les pays d'accueil, ce qui facilitera leur retour librement consenti. L'instabilité politique a entraîné un afflux de réfugiés et compromis le développement durable dans les pays d'origine.

104. La chute inquiétante des crédits du HCR met en péril le caractère durable de ses opérations et exige de la communauté internationale qu'elle rehausse son soutien financier en sa faveur. Ces efforts ne doivent pas se cantonner au court terme ; l'aggravation des problèmes humanitaires et l'afflux croissant de réfugiés obligent la communauté internationale à octroyer des financements à moyen et à long terme. La délégation égyptienne attend avec intérêt la tenue en 2023 du deuxième Forum mondial sur les réfugiés, qui offrira l'occasion d'honorer les engagements pris et d'assumer de nouvelles tâches liées au règlement de la crise des réfugiés.

105. **M. Hachem** (Liban) explique que le conflit syrien et la crise des déplacés qui en a résulté ont eu de graves répercussions sur son pays, qui continue d'accueillir plus de 2 millions de réfugiés syriens. En dépit des efforts du Liban pour faire comprendre, dans les enceintes régionales et internationales, qu'une telle charge constitue une menace existentielle pour lui et pour la région, aucun progrès n'a été accompli pour apporter à ce problème une solution efficace et durable.

106. En 2023, la Syrie a réintégré la Ligue des États arabes et les négociations entre la Syrie et la Türkiye ont débuté. La population syrienne n'en a pourtant pas bénéficié. Les Syriens déplacés constituent plus de 42 % de la population du Liban et chaque jour, quelque 1 500 personnes supplémentaires entrent illégalement sur le territoire libanais. Dans certains gouvernorats, les déplacés sont plus nombreux que les citoyens libanais, et le nombre de naissances vivantes est trois fois plus élevé parmi les femmes syriennes que parmi les femmes libanaises. La question des déplacés syriens constitue une menace et une préoccupation de premier plan pour le Gouvernement libanais. La stratégie du HCR consistant à accorder son aide aux personnes déplacées qui vivent dans les territoires libanais et à la refuser si elles retournent en Syrie a des effets destructeurs pour le peuple et l'économie du Liban, qui ne peut plus assumer la charge annuelle de 5 milliards de dollars qu'impose l'accueil des Syriens déplacés.

107. La plupart des réfugiés syriens au Liban n'étaient pas victimes d'oppression politique et, depuis la fin des hostilités, le temps est venu pour eux de retourner dans leur pays. La communauté internationale doit coopérer avec les gouvernements libanais et syrien dans ce processus. Le HCR et la communauté internationale doivent revoir leurs plans relatifs aux déplacés syriens au Liban, qu'ils doivent inciter à retourner en Syrie. La situation est explosive ; le Gouvernement libanais et les Nations Unies doivent trouver des solutions pour soulager le Liban.

108. **M^{me} Zhang Sisi** (Chine) déclare que la situation mondiale des réfugiés continue de se détériorer et que l'aide humanitaire accuse un grave sous-financement. La hausse de la xénophobie à l'égard des réfugiés, à quoi s'ajoute le fait que la plupart des réfugiés se concentrent dans les pays en développement, fait peser une lourde charge sur les économies, le développement social et la sécurité de ces pays. Il convient d'adopter une approche globale pour garantir la protection des réfugiés et renforcer leur autonomie tout en proposant des solutions, en privilégiant les questions relatives à la paix et au développement dans les pays d'origine, en favorisant les pourparlers de paix, en renforçant l'aide au développement et en créant les conditions qui permettront aux réfugiés de rentrer chez eux.

109. C'est aux pays à revenu faible et intermédiaire qu'incombe la charge d'accueillir 76 % des réfugiés ; les autres pays doivent endosser une part de cette responsabilité et accroître leurs contributions. Les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière d'aide, et les pays qui sont les premiers responsables du problème des réfugiés doivent fournir davantage d'assistance. Il faut se garder de politiser les

questions humanitaires, et la protection des civils doit être une priorité absolue pour tous les acteurs concernés. Les considérations idéologiques et géopolitiques doivent être abandonnées, et les parties intéressées doivent redoubler d'efforts pour éviter les catastrophes humanitaires.

110. La délégation chinoise fait part de sa compassion pour la population de Gaza et demande qu'il soit mis fin à toutes les hostilités et qu'un cessez-le-feu humanitaire ait lieu. Israël, en tant que puissance occupante, doit respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit humanitaire en levant le blocus total de Gaza, en abrogeant immédiatement les ordonnances d'évacuation, en rétablissant l'approvisionnement en produits essentiels et en empêchant une catastrophe d'origine humaine encore plus grande.

111. **M. Vichankaiyakij** (Thaïlande) juge alarmant que plus de 108 millions de personnes soient déplacées dans le monde, soit une hausse de 19 millions de personnes depuis 2022. Il convient de respecter et de relancer l'esprit du partage des charges et des responsabilités. Le deuxième Forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendra en décembre 2023, offrira une occasion majeure de démontrer la solidarité mondiale en faveur des déplacés et de leurs communautés d'accueil. La délégation thaïlandaise espère que les réunions préparatoires telles que la réunion de haut niveau sur les réfugiés Rohingya renforceront les synergies et la complémentarité des efforts de la communauté internationale. S'agissant des Rohingya, il ne faut pas laisser le Bangladesh et les autres pays de transit dans la région assumer seuls les responsabilités.

112. Le déplacement provoqué par un conflit requiert une aide humanitaire, et il convient de lutter contre ses causes profondes. Conformément à sa tradition humanitaire, la Thaïlande a continué d'accorder une aide et un abri aux personnes qui fuient les conflits dans la région environnante. Elle est attachée à respecter le principe de non-refoulement ancré dans la Loi sur la prévention et l'élimination de la torture et des disparitions forcées. La délégation thaïlandaise encourage la communauté internationale à faire davantage en faveur de la prévention et de la résolution des conflits, de la consolidation de la paix et du développement, et de la prévention et du règlement des situations de conflit prolongé.

113. La Thaïlande a récemment lancé un mécanisme national de contrôle pour les personnes qui fuient des persécutions ; celles qui sont reconnues comme personnes protégées dans le cadre de ce mécanisme bénéficient d'un accès aux soins de santé et, s'agissant des enfants, à l'éducation. Durant la phase pilote, le

Gouvernement thaïlandais compte sur l'expertise et le soutien du HCR, surtout en matière de renforcement des capacités et de renforcement des infrastructures du mécanisme. Il souhaite également coopérer avec d'autres pays et partenaires dans ces domaines et afin de faciliter la réinstallation. Il demeure déterminé à faire en sorte que les enfants nés en Thaïlande puissent être enregistrés et qu'ils reçoivent des certificats de naissance, et espère que la communauté internationale contribuera à garantir l'accès aux documents d'identité légaux et aux services publics essentiels.

114. **M^{me} Mendoza Elguea** (Mexique) fait valoir que son pays a une longue tradition d'accueil des réfugiés, y compris des personnes fuyant les dictatures d'Amérique du Sud dans les années 1970 et d'autres fuyant la guerre en Amérique centrale dans les années 1980 et au début des années 1990. La violence, les crises politiques et les conséquences de catastrophes naturelles ont provoqué un afflux de réfugiés au Mexique, qui est progressivement devenu la destination finale des réfugiés en raison de certaines des politiques menées dans les pays qui étaient auparavant des destinations. Malheureusement, certains de ces réfugiés, du fait de leur vulnérabilité, ont été victimes du crime organisé au Mexique.

115. Le Mexique s'est adapté aux évolutions constantes des migrations en recevant le quatrième nombre le plus élevé de demandes d'asile au monde, en s'employant à établir deux bureaux supplémentaires de la Commission mexicaine pour l'aide aux réfugiés sur sa frontière méridionale, en cherchant à conclure des accords bilatéraux avec les États-Unis d'Amérique afin d'établir des itinéraires sûrs pour les demandeurs d'asile et en gérant les permis humanitaires.

116. Il faut combattre les causes structurelles sous-jacentes pour gérer efficacement les flux de réfugiés, et la coopération internationale doit faire partie intégrante de toute stratégie. Pour ce faire, le Mexique a proposé de coopérer avec les États Membres en établissant des programmes et projets sociaux dans les domaines de l'énergie et des ressources naturelles ainsi qu'une agence des médicaments pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le Mexique souhaite vivement coopérer étroitement avec le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations et ses voisins du nord et du sud.

117. L'aide humanitaire est essentielle pour répondre aux besoins des réfugiés et des pays d'accueil et de transit, mais elle ne suffit pas à lutter contre les questions structurelles sous-jacentes. La recherche de solutions doit être globale et commencer par l'engagement de respecter le droit international, de protéger les civils et de mettre fin aux conflits. Il

convient de renforcer les capacités institutionnelles afin d'élargir la protection internationale, d'intensifier le dialogue et la collaboration sur le plan international et d'encourager la participation plus active des acteurs du développement afin de parvenir à des solutions durables. Le Mexique veillera à ce que le deuxième Forum mondial sur les réfugiés à venir offre l'occasion à la communauté internationale de mettre efficacement en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés et de renforcer ses responsabilités partagées.

118. **M. Rae** (Canada) déclare que la communauté internationale doit réaffirmer son engagement en faveur des fondements des droits humains. Il faut déployer des efforts collectifs pour répondre aux besoins humanitaires par l'investissement, pour garantir la bonne gouvernance et le respect des droits humains, pour atténuer les effets des changements climatiques, pour réduire les conflits et pour améliorer le respect du droit humanitaire. Ces efforts sont particulièrement importants dans un contexte où la pénurie croissante de financements de l'aide humanitaire a contraint des partenaires tels que le HCR à prendre des décisions impossibles lorsqu'il faut hiérarchiser leurs actions.

119. Malgré les difficultés économiques et institutionnelles qu'ils connaissent, les pays à revenu faible et intermédiaire ont fait preuve d'une immense générosité en accueillant près de 76 % des populations déplacées du monde. Dans ces conditions, il est indispensable d'exploiter toutes les possibilités de favoriser la résilience des populations avec les acteurs du développement humanitaire et de la paix afin de promouvoir des solutions durables. Aucune solution n'est durable sans la participation constructive des réfugiés, dont la voix et l'expertise doivent être au cœur de la planification des politiques, de la prise de décisions et de leur mise en œuvre. L'implication d'organisations dirigées par des réfugiés en déployant au niveau local des actions humanitaires et de plaider, de protection et de fourniture de services, recèle un potentiel de transformation en termes d'optimisation de l'ampleur des actions, de leur légitimité et de leur efficacité. Le programme de mobilité économique récemment adopté a permis au Canada de bénéficier de l'expertise de réfugiés pour façonner ses propres politiques et programmes afin d'honorer ses engagements au titre du Pacte mondial sur les réfugiés.

120. La délégation canadienne demande de la force, de la coopération internationale et le partage équitable des charges et des responsabilités. Les droits des réfugiés, des déplacés, des apatrides et des pays généreux qui les accueillent doivent être respectés en vertu d'un attachement commun à la justice, à la compassion et à la dignité pour tous.

121. **M. Jadoon** (Pakistan) estime que la triple crise de la maladie à coronavirus, des changements climatiques et des conflits a continué d'exacerber le problème des niveaux records de réfugiés et de déplacés, qui exige des efforts plus solides et collectifs afin de répondre aux besoins croissants de protection et de façonner des solutions durables en respectant tous les engagements internationaux, y compris le Pacte mondial sur les réfugiés.

122. Le Pakistan accueille généreusement des réfugiés afghans depuis plus de quatre décennies. En 2023, plus de 1,4 million de réfugiés afghans enregistrés et quelque 900 000 titulaires d'une carte d'identité afghane vivent dans le pays. La population de réfugiés bénéficie d'une protection et d'un accès aux services publics, y compris les services de santé et d'éducation, ainsi que des possibilités d'emploi, à égalité avec les ressortissants pakistanais, et aucun réfugié afghan n'est exposé à la menace d'être rapatrié contre son gré. Le Gouvernement pakistanais reste déterminé à atteindre les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, salue les promesses faites au Forum mondial sur les réfugiés en 2019 et prie instamment leurs auteurs à les tenir. Le Pakistan attend avec intérêt de participer activement au deuxième Forum et espère que des engagements concrets y seront pris.

123. Pour aider les réfugiés dans les pays en développement comme le Pakistan et leurs communautés d'accueil, il est indispensable de mobiliser de nouveaux États et institutions partenaires pour accroître les financements humanitaires. Lorsqu'il élabore les politiques régissant ses opérations dans le monde, le HCR doit être attentive aux exigences locales et régionales des pays d'accueil à l'égard de ces politiques. Les pays en développement assument une part disproportionnée de la responsabilité liée aux réfugiés. Les instruments de financement du développement doivent être remaniés et utilisés de telle sorte qu'ils n'aggravent pas la charge déjà lourde de l'endettement des pays d'accueil et ne sapent pas le principe du partage équitable des charges et des responsabilités. Les pays, en particulier ceux du Nord global, doivent établir des programmes pluriannuels de réinstallation, et les pays développés doivent ouvrir des itinéraires légaux et réguliers de migration pour les ressortissants de pays qui connaissent des situations d'urgence humanitaire.

124. La gestion du nombre toujours croissant de déplacés dans le monde entier dépasse les capacités du HCR et d'autres organisations internationales. Le rapatriement librement consenti et la réintégration dans les pays d'origine est la seule solution durable aux situations prolongées que connaissent les réfugiés. Pour

augmenter le rapatriement librement consenti et la réintégration, la communauté internationale doit adopter des politiques et programmes intégralement financés de réintégration ; accroître l'aide publique au développement en faveur des pays d'origine et leur permettre de recevoir les rapatriés ; investir dans les infrastructures de développement et adopter des programmes permettant de générer des moyens de subsistance ; et lever les sanctions pour fournir une aide humanitaire sans entrave.

125. **M. Pilipenko** (Biélorus) est d'avis que le mandat du HCR est de plus en plus pertinent du fait de la hausse du nombre de réfugiés et de personnes déplacées, à l'échelle régionale comme à l'échelle mondiale. Parmi les raisons qui expliquent cette hausse figurent les conflits armés, les inégalités entre les pays développés et les pays en développement ainsi qu'une crise de la sécurité alimentaire qui a été déclenchée, entre autres, par la politique de sanctions d'un groupe bien connu d'États. Le Biélorus s'emploie à créer des mécanismes qui lui permettront d'honorer concrètement ses engagements internationaux au titre de la Convention relative au statut des réfugiés. Sa délégation remercie le HCR et son bureau de Minsk pour leur aide au bon fonctionnement de l'institution de l'asile au Biélorus. Le HCR a aidé le Biélorus à adapter sa législation et ses pratiques nationales pour accueillir des réfugiés d'Ukraine en 2014, 2022 et 2023. Il est impossible de résoudre efficacement la question des réfugiés sans coopération systémique et constructive entre pays d'origine, pays de transit et pays de destination. Il est contreproductif de bloquer la coopération dans ce domaine à des fins politiques.

126. La délégation du Biélorus est préoccupée par la tendance dangereuse à légitimer des mesures prises dans certains pays, en violation des normes internationales, afin de discriminer les réfugiés sur le fondement de leur race et de leur appartenance ethnique et de restreindre leurs droits à demander l'asile et la protection internationale. Le HCR doit condamner de manière décisive les discriminations et les atteintes aux droits humains des réfugiés, et s'employer activement à appuyer le dialogue constructif et la coopération entre tous les États affectés. Le Biélorus soutient les approches adoptées dans le Pacte Mondial sur les réfugiés et est convaincu que seule une coopération constructive entre les États Membres afin de mettre en œuvre les dispositions du Pacte permettra d'établir les cadres nécessaires pour prévenir et résoudre adéquatement les problèmes.

127. Dans ses futurs rapports, le HCR devra évaluer les effets des mesures coercitives unilatérales sur sa capacité à apporter un soutien efficace aux réfugiés.

128. **M^{me} Moruke** (Afrique du Sud) explique que le passé de son pays, fondé sur une discrimination institutionnalisée et fondée sur la race, que n'ont fait qu'aggraver de nombreuses formes croisées de discrimination – âge, genre et diversité – a façonné la manière dont son gouvernement lit le droit international des réfugiés. Il est interprété d'un point de vue fondamental selon lequel chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, comme le dispose l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

129. La délégation sud-africaine demeure préoccupée par le fait que 41 millions des 110 millions de personnes relevant de la compétence du HCR qui sont mentionnées dans son rapport (A/78/183) sont accueillies en Afrique, laquelle est gravement touchée par la crise alimentaire, énergétique, économique et financière mondiale en cours, ainsi que par les effets néfastes des changements climatiques. Les initiatives de l'Union africaine pour prévenir les conflits qui ont lieu sur le continent, les résoudre et lutter contre leurs causes profondes seront vaines si aucun lien n'est établi entre l'action humanitaire et le développement, conformément aux principes des initiatives de l'Union africaine en matière de reconstruction après un conflit et de développement.

130. Les États Membres et les groupes régionaux doivent adopter une approche globale et collaborative pour faire face aux mouvements mixtes de réfugiés et de migrants. Il est dans les intérêts de la communauté internationale de sauvegarder la crédibilité du droit international humanitaire. Pour ce faire, l'Afrique du Sud a récemment créé une autorité de gestion des frontières dans le cadre d'une vision plus générale du renforcement de la gestion des frontières afin de lutter contre des problèmes tels que la traite des êtres humains, tout en veillant à ce que ceux qui ont besoin de protection internationale en bénéficient.

131. **M. Zumilla** (Malaisie) explique que partout dans le monde, les troubles et les conflits ont provoqué un afflux de demandeurs d'asile et de réfugiés dans les pays voisins. Sa délégation est choquée par l'escalade du conflit qu'Israël mène à Gaza, et en particulier par ses efforts visant à déplacer de force la population de la partie septentrionale de la bande de Gaza. Ces récents actes d'agression d'Israël, conjugués avec l'intensification d'actes relevant de l'apartheid dans le Territoire palestinien occupé, ont entraîné des déplacements de masse dans la population palestinienne, notamment de femmes et d'enfants. La Malaisie condamne dans les termes les plus fermes les actes odieux d'Israël, qui pratique l'apartheid.

132. Le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés arrivant en Malaisie a fortement augmenté au fil des

années ; ils sont environ 200 000 à être enregistrés dans le pays. La plupart viennent du Myanmar, en particulier de la communauté Rohingya, dont l'exode s'est accéléré suite au coup d'état militaire en 2021. Bien que la Malaisie ne soit pas signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ni de son Protocole de 1967, son gouvernement continue d'apporter une aide humanitaire aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Ceux d'entre eux qui sont titulaires d'une carte du HCR, par exemple, continuent d'avoir accès aux établissements de santé publics à un tarif réduit par rapport aux expatriés.

133. Des centres d'apprentissage alternatifs et communautaires ont été créés partout en Malaisie pour mieux faire connaître le droit à l'éducation des enfants réfugiés, et ils reçoivent des financements et des soutiens de particuliers, de groupes locaux, d'organisations confessionnelles, de fondations et d'organisations non gouvernementales, qui tous travaillent en lien avec plusieurs agences publiques. L'éducation des enfants réfugiés est fondamentale pour accroître leurs chances de réinstallation et d'intégration dans des pays tiers, et pour leur permettre d'apporter leur contribution à leur pays d'accueil et de reconstruire leur pays d'origine à leur retour.

134. L'afflux continu de demandeurs d'asile et de réfugiés, à quoi s'ajoutent la lenteur du processus de réinstallation et l'absence de perspectives d'emploi du fait de leur lacunes en matière de compétences ou d'éducation, fait peser une charge sur les ressources nationales des pays d'accueil. C'est pour cette raison que les pays signataires de la Convention de 1951 devraient honorer leur obligation juridique internationale de réinstaller ou de rapatrier davantage de réfugiés. Il est indispensable que le partage des charges et des responsabilités soit équitable pour préserver et faire respecter les droits des réfugiés. Cela étant dit, si la coopération régionale et internationale est primordiale pour atténuer les difficultés liées aux réfugiés et aux migrations, la seule solution durable au problème exige de lutter contre les causes profondes de la crise mondiale des réfugiés et de favoriser les conditions nécessaires d'un retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité.

135. **M^{me} Sánchez García** (Colombie) indique que son gouvernement demande la reprise d'urgence du dialogue entre Israël et la Palestine afin d'engager un processus de paix qui conduira à la coexistence pacifique des deux nations. La Colombie souhaite faire part de sa solidarité avec les victimes et leurs familles et se joint à la majorité des États Membres pour demander qu'il soit mis fin aux hostilités, que l'accès humanitaire soit ouvert à la bande de Gaza et aux autres territoires

affectés par le conflit et que le droit international humanitaire et le droit à la vie soient respectés.

136. Le Gouvernement colombien remercie le HCR et son bureau en Colombie de soutenir les efforts que le pays déploie pour aider les populations de migrants, de réfugiés et de déplacés. La coordination entre les pays qui reçoivent des flux migratoires, les communautés d'accueil et les organisations multilatérales est indispensable, de même que la coopération internationale. La Colombie espère que le deuxième Forum mondial sur les réfugiés offrira l'occasion de partager des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'action institutionnelle conduite pour répondre aux flux migratoires et aux besoins des populations déplacées. Elle espère également que les propositions et les engagements qui seront formulés au Forum tiendront compte du lien entre les questions humanitaires, le développement et la paix, et qu'ils permettront ainsi de réaliser des progrès en faveur de la consolidation de la paix dans différentes régions du monde.

137. **M^{me} Arab Bafrani** (République islamique d'Iran) fait savoir que son pays accueille des millions de réfugiés étrangers, ainsi que des personnes qui ont été déplacées de force en raison de diverses crises et d'interventions militaires étrangères illégales dans la région. Quel que soit leur statut, l'Iran leur accorde des services sanitaires, éducatifs et d'autres services sociaux. Les étrangers atteints de maladies incurables reçoivent des services médicaux et de vaccination gratuits, les athlètes réfugiés participent aux compétitions nationales et internationales et les enfants de mères iraniennes et de pères non iraniens obtiennent la citoyenneté. Ces mesures sont la preuve du respect de l'Iran envers la dignité humaine. L'oratrice note les efforts que consentent les organisations internationales qui travaillent activement pour fournir des services similaires, en particulier le HCR, en dépit des difficultés.

138. Dans ce contexte, le principe de partage équitable des charges et des responsabilités doit être pleinement respecté, notamment dans les pays en développement qui rencontrent des obstacles importants, tels que des mesures coercitives unilatérales. Les États-Unis ont pris des sanctions illégales, illicites et inhumaines qui ciblent délibérément les populations vulnérables et qui ont eu des effets néfastes sur les réfugiés qui vivent en Iran. La communauté internationale n'a apporté l'aide nécessaire qu'en quantité limitée, malgré l'accent qu'elle met sur l'importance des exemptions humanitaires dans les mesures unilatérales coercitives.

139. Les communautés locales d'accueil en Iran, notamment dans les provinces frontalières, ont été

gravement affectées par l'afflux considérable de réfugiés afghans. En conséquence, la pression exercée sur les infrastructures de santé, d'éducation, d'emploi, d'énergie et d'eau a redoublé. Selo des estimations, les ressources internationales ne couvrent pas plus de 1 % des 6,5 milliards de dollars dépensés pour accueillir les réfugiés. Les politiques relatives à l'accueil des réfugiés devront être revues si l'aide internationale n'est pas dûment rehaussée. En outre, il y a un écart entre le budget annuel proposé par le Haut-Commissaire et le budget alloué à l'Iran. En 2023, environ un douzième seulement du budget nécessaire a été exécuté. L'Iran a toujours insisté sur le fait que le retour librement consenti est la solution durable à privilégier pour les réfugiés afghans en Iran. Le soutien aux migrations mixtes de réfugiés et de migrants ne saurait perdurer à moins qu'un plan sérieux assorti de délais précis visant à apporter une solution durable à cette question soit incorporé dans le programme de coopération internationale.

140. **M. Ganou** (Burkina Faso) fait savoir qu'en juin 2023, il y avait plus de 36 000 demandeurs d'asile dans son pays. Le Burkina Faso traverse une crise sécuritaire depuis 2015, qui a conduit à des déplacements forcés de masse. Il a pris des mesures pour répondre aux besoins des déplacés, conformément à ses engagements internationaux et avec l'aide de ses partenaires, y compris le HCR. Son gouvernement a délivré des documents d'état civil et d'identité aux personnes déplacées, et il renforce les dispositions légales en révisant le code de la personne et de la famille, ainsi que par un projet de loi sur l'état civil qui contribuera aux efforts visant à lutter contre l'apatridie.

141. Pour résoudre le problème des personnes déplacées en raison du terrorisme, le Burkina Faso a lancé en mai 2023 un projet sur les déplacements forcés en Afrique de l'Ouest et a mis en œuvre chaque année un plan d'action humanitaire pour répondre aux besoins pressants des déplacés, des communautés d'accueil et des autres populations vulnérables, y compris les réfugiés. Il a également établi un plan d'action qui appuiera les activités destinées à garantir la sécurité et à apporter une aide aux personnes déplacées. Le temps est venu de s'emparer du lien entre les questions humanitaires, le développement et la paix, ce qui suppose d'adopter une approche sous-régionale et régionale plutôt que strictement nationale.

142. **M. Surkov** (Fédération de Russie) indique que sa délégation apprécie les travaux efficaces conduits par le HCR en tant qu'organisme international en pointe dans la lutte contre les migrations forcées. Elle considère que le Pacte mondial est un instrument important pour consolider les efforts visant à défendre les droits des

personnes déplacées de force et travaillera de manière productive au deuxième Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2023.

143. Les changements climatiques ne relèvent pas du mandat du HCR. La délégation russe ne conteste pas les effets des catastrophes naturelles sur les déplacements mais cette question peut être examinée dans d'autres enceintes, en particulier la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. De même, les efforts que déploie le HCR pour résoudre la question des réfugiés et des déplacés ukrainiens ne relèvent pas de son mandat. La délégation russe se satisfait de constater que la question de l'Ukraine n'a pas été politisée dans le rapport (A/78/12 (Part I)) et que celle des réfugiés ukrainiens a été prise en compte dans le rapport décennal (A/78/12 (Part II)).

144. Après le coup d'État de 2014 en Ukraine, des centaines de milliers de personnes russophones ont fui le sud-est de l'Ukraine vers la Russie pour échapper aux persécutions perpétrées par le régime de Kiev. Depuis février 2022, plus de 5 millions de personnes sont arrivées en Russie depuis la République populaire de Donetsk, la République populaire de Louhansk, la province de Kherson et la province de Zaporizhzhia ainsi que d'Ukraine. Les employés du bureau du HCR à Moscou, qui se rendent régulièrement dans les centres d'hébergement temporaire des déplacés internes dans différentes régions russes, ont constaté l'efficacité des efforts déployés pour garantir à ces personnes des conditions de vie décentes. Malheureusement, les pays occidentaux n'ont pas fait preuve de la même volonté politique. Dans la région méditerranéenne, par exemple, les réfugiés et les déplacés continuent de mourir à cause de l'absence d'efforts des forces de contrôle des frontières dans les pays d'Europe du sud.

145. Selon le HCR, plus de 50 000 Syriens sont retournés en Syrie en 2022, soit 15 000 de plus qu'en 2021. Ce nombre peut paraître négligeable au regard du nombre total de réfugiés syriens, mais il est important que le nombre de rapatriés augmente chaque année, même si le HCR n'a ni encouragé ni facilité leur retour. La communauté internationale doit adopter une approche non politisée de ces efforts et éviter de créer des obstacles artificiels aux efforts que consentent les réfugiés pour rentrer dans leur pays d'origine.

146. La politisation récente de l'activité humanitaire devient de plus en plus répandue, en particulier au HCR. Pourtant, malgré les limitations illégales imposées contre la Fédération de Russie et le gel de ses avoirs actifs, le Gouvernement russe a annoncé au HCR qu'il continuerait d'apporter une contribution annuelle de

2 millions de dollars. Un paiement a été effectué en 2022 mais les banques occidentales ont bloqué la transaction.

147. **M^{me} Al-halique** (Jordanie) fait savoir que son pays constitue depuis de nombreuses années une destination pour les réfugiés qui fuient un conflit en quête de conditions de vie sûres et dignes. La Jordanie affiche le deuxième taux de réfugiés par habitant le plus élevé au monde, avec 3 millions de réfugiés actuellement dans le pays, la plupart d'entre eux étant des Palestiniens et des Syriens. Tous les réfugiés vivant en Jordanie reçoivent des services de base, notamment sanitaires et éducatifs, ce qui fait de ce pays un modèle en termes de gestion des crises liées à l'afflux de réfugiés.

148. Le HCR joue un rôle essentiel pour faire en sorte que les questions relatives aux réfugiés deviennent une priorité au niveau international. Cependant, la question des réfugiés palestiniens en Jordanie relève de l'UNRWA, et non du HCR, d'où la nécessité de remédier au sous-financement chronique de cette entité, qui compromet sa capacité à exercer son mandat en fournissant des services vitaux, y compris une aide financière et psychologique, aux réfugiés de Palestine.

149. Il faut intensifier les efforts régionaux et internationaux pour résoudre la crise des réfugiés syriens et atténuer ses répercussions sur les sociétés d'accueil. La seule manière d'y parvenir consiste à parvenir à une solution politique durable aux souffrances du peuple syrien et, en rétablissant la sécurité et la stabilité en Syrie, à créer les conditions propices à un retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité.

150. **M. Shaman** (Arabie saoudite) estime que la communauté internationale doit accorder toute l'importance requise aux questions humanitaires urgentes et s'employer à atténuer les problèmes résultant des crises telles que les conflits armés et les catastrophes naturelles. Sa délégation se réjouit des efforts de coopération qui sont déployés entre le HCR et l'UNICEF et espère que cette coopération entre les deux organismes s'intensifiera afin d'alléger les souffrances des enfants et de faire en sorte qu'ils puissent pleinement jouir de leurs droits.

151. L'Arabie saoudite est un partenaire clé du HCR, au budget duquel elle a versé quelque 10 millions de dollars au cours de la précédente décennie. Outre son appui aux efforts que le Haut-Commissariat déploie au Yémen, en Somalie, au Liban, en Jordanie et au Bangladesh, le Gouvernement saoudien a également contribué à la coordination, au suivi, au renforcement des capacités et à l'échange d'informations et d'expériences. Au niveau national, l'Arabie saoudite

accueille environ 110 000 réfugiés. Ils reçoivent des papiers d'identité, peuvent accéder aux services de santé et d'éducation et sont intégrés dans tous les secteurs de la société.

152. Le Gouvernement saoudien rejette catégoriquement l'appel à déplacer les civils démunis qui vivent dans la bande de Gaza. La communauté internationale doit agir de toute urgence pour mettre fin à l'escalade militaire, éviter une catastrophe humanitaire et fournir une aide médicale humanitaire. Il faut renforcer la coopération internationale, en particulier entre donateurs et organisations internationales, pour atténuer les souffrances des réfugiés et des déplacés dans le monde entier.

La séance est levée à 18 h 10.